

Le Siècle à Venir

Le huitième commandement

Le huitième commandement que Dieu nous a donné déclare: "Tu ne déroberas point" (Ex. 20:15). Au cours de l'histoire, combien de fois la paix n'a-t-elle pas été transformée en état de guerre, parce qu'un chef de tribu, un prince, un roi, un empereur ou un président voulait s'approprier les territoires voisins.

Lorsque l'homme aura appris à donner plutôt qu'à prendre, le vol disparaîtra et la paix s'étendra sur la terre entière. Le vol est devenu chose courante et parfois l'employé rapporte chez lui des crayons, du papier provenant du bureau où il est occupé, l'ouvrier en fait autant avec des outils et se vante parfois de son larcin, persuadé qu'il n'appauvrira pas la firme de son patron pour autant. Les enfants maraudent les fruits du jardin voisin, les vols dans les grandes surfaces sont très courants, on ouvre une boîte de biscuits ou une canette et on s'empresse d'en avaler le contenu et d'abandonner l'emballage ou la vidange avant de passer à la caisse. Suite à un sinistre, incendie, vol ou accident, qui ne fait pas une déclaration exagérée auprès de la compagnie d'assurance dans l'espoir de toucher plus que la valeur de ce qui a été dérobé ou détruit. C'est pourtant un vol!

Les ouvriers, qui ralentissent la production d'une façon ou d'une autre, qui poussent leurs collègues à faire de même pour la cadence de leur groupe qui cessent le travail lorsqu'ils ne sont plus surveillés, qui font trop souvent une pause pour fumer une cigarette ou boire une tasse de café, voudront bien entendu toucher intégralement leur salaire, mais ils ne font pas leur part de travail et volent leur patron, sans peut-être s'en rendre compte.

Le patron qui ne paye pas ses ouvriers selon le barème établi ou qui ne rémunère pas strictement le travail accompli, vole à son tour ses ouvriers. Ces comportements de l'un ou de l'autre ne sont pas honnêtes. L'apôtre Jacques écrit: "Voici, le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, crie, et les cris des moissonneurs sont parvenus jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées" (Jac. 5:4).

N'oublions pas les fausses déclarations de revenus qui vont à l'encontre de l'enseignement du Christ. Celui-ci répondit à ceux qui Lui tendaient un piège au sujet de la dîme à Dieu et du versement du tribut à César: "Nous est-il permis, ou non, de payer le tribut à César? Jésus, apercevant leur ruse, leur répondit: Montrez-moi un denier. De qui porte-t-il l'effigie et l'inscription? De César, répondirent-ils. Alors il leur dit: Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu" (Luc 20:22-25).

Voler c'est malhonnête, c'est manquer à la probité. Que pensez-vous du vol? Le voyez-vous d'un oeil indulgent, sans en mesurer la gravité? Applaudissez-vous au récit des exploits des pirates, des corsaires, d'Arsène Lupin, de Cartouche, de Robin des Bois et de tant d'autres?

Il est possible que ces exemples vous semblent enfantins? Voler un outil, un crayon, marauder un fruit, tromper le service des impôts, prendre un peu aux riches, n'est-ce pas dérisoire? Pourtant, il y a un Dieu dans les cieux qui a commandé: "Tu ne déroberas point". Il n'a pas ajouté que cela serait sans importance, si nous dérobiions des choses insignifiantes à nos yeux. L'Éternel n'a-t-Il pas déclaré: "Mes pensées ne sont pas vos pensées, et vos voies ne sont pas mes voies" (Es. 55:8).

Aimeriez-vous que votre voisin prenne un peu de votre bien? Qu'il emporte de votre domicile quelque chose qu'il considère comme un petit rien? Vous n'apprécieriez certainement pas. Lorsque la saison des vacances arrive, combien d'hôtels et de restaurants constatent la disparition de nombreux couverts, de cendriers, de draps de bains. C'est un jeu pour certains, mais ce n'en est pas moins un vol. Une personne foncièrement honnête n'a pas besoin de se forger un code de conduite moral personnel, il suffit de lire les dix commandements et le sermon sur la montagne, sans oublier de nombreux passages bibliques qui tous indiquent clairement la conduite à suivre.

En dépit de la multitude de lois qui protègent les biens et les propriétés des citoyens, des systèmes d'alarmes de plus en plus sophistiqués sont installés un peu partout sans grand succès, l'audace et l'imagination des voleurs sont sans limite.

La moralité qui existe dans le monde s'est tellement dégradée que certains considèrent la fraude et le vol comme allant de soi, lorsqu'ils envisagent une tractation commerciale. Ils mettent cela sur le compte des affaires. La marchandise fournie ne correspond pas à la publicité, les matériaux livrés sont de qualité moindre, voire même falsifiés, certaines balances sont faussées. Cependant, Dieu nous donne l'avertissement suivant: "Vous ne commettrez point d'iniquité ni dans les jugements, ni dans les mesures de dimension, ni dans les poids, ni dans les mesures de capacité. Vous aurez des balances justes, des poids justes, des épha justes et des hin justes" (Lév. 19:35-36) et Il ajoute: "Tu n'auras point dans ton sac deux sortes de poids, un gros et un petit. Tu n'auras point dans ta maison deux sortes d'épha, un grand et un petit. Tu auras un poids exact et juste, tu auras un épha exact et juste, afin que tes jours se prolongent (...)" (Deut. 25:13-15).

Si l'on prenait la peine de pratiquer le huitième commandement, on ne connaîtrait pas un monde commercial qui oblige chacun à être sur ses gardes. Les hommes ne pensent même pas que le Dieu qui a donné ce commandement est vivant, ils ne craignent pas de Lui désobéir et ils transgressent ce commandement par tous les moyens possibles, à cause de leur moralité douteuse. Ce sont les affaires, dit-on, il s'agit d'un monde de requins, il faut réagir contre la concurrence et attirer la clientèle. C'est l'excuse, mais on oublie que c'est aussi l'affaire de Dieu, qui a déclaré: "Vous ne déroberez point, et vous n'userez ni de mensonge ni de tromperie les uns envers les autres" (Lév. 19:11). Il a ajouté: "Celui qui se livre à la fraude n'habitera pas dans ma maison" (Ps. 101:7).

Lorsqu'un contribuable rédige une fausse déclaration sur ses revenus, il calme sa conscience en affirmant que les taxes sont tellement élevées, qu'il est obligé de frauder l'état, mais il perd de vue que, si chacun rendait à César ce qui appartient à César, en déclarant honnêtement tous ses revenus, César pourrait réduire ses impôts. On oublie trop facilement que les lois divines sont bel et bien vivantes.

Si vous voulez recevoir notre étude qui traite de ce sujet, il vous suffit de la demander et elle vous sera expédiée gratuitement et sans aucun engagement de votre part.

Certaines publicités sont trompeuses par mensonges et invitent les gens à attendre, de ces produits, ce qu'ils ne peuvent leur donner. Telle substance leur fera perdre du poids, dit-on, telle lotion fera repousser les cheveux. Lorsque ces déclarations ne sont pas conformes à la vérité, il s'agit aussi d'une transgression du huitième commandement, puisque ces acheteurs n'obtiendront pas le résultat qu'ils espèrent et pour lequel ils ont donné leur argent.

L'agriculture intensive est aussi une sorte de vol qu'on ignore, car on appauvrit le sol et on le dépouille de ses matières nutritives qui devraient produire une récolte saine, mais on ne considère que le rendement, la production et, on y arrive grâce aux engrais chimiques, sans se soucier de la santé du consommateur.

Dieu veut que l'homme soit en bonne santé. L'apôtre Jean a écrit: "Bien-aimé, je souhaite que tu prospères à tous égards et sois en bonne santé, comme prospère l'état de ton âme" (III Jean 2). Une bonne santé ne s'obtient qu'en se conformant aux lois de la santé établies par Dieu.

Dieu a aussi établi des lois pour l'agriculture qui sont toujours valables en ce 20^e siècle: "Pendant six années tu ensemenceras ton champ, pendant six années tu tailleras ta vigne; et tu en recueilleras le produit. Mais la septième année sera un sabbat, un temps de repos pour la terre, un sabbat en l'honneur de l'Eternel: tu n'ensemenceras point ton champ, et tu ne tailleras point ta vigne (...). Ce sera une année de repos pour la terre (...). Mettez mes lois en pratique (...). Le pays donnera ses fruits, vous mangerez à satiété et vous y habiterez en sécurité. Si vous dites: Que mangerons-nous la septième année, puisque nous ne sèmerons point et ne ferons point nos récoltes? je vous accorderai ma bénédiction la sixième année, et elle donnera des produits pour trois ans. Vous sèmerez la huitième année, et vous mangerez de l'ancienne récolte; jusqu'à la neuvième année, jusqu'à la nouvelle récolte, vous mangerez de l'ancienne" (Lév. 25:3-5 et 19-22).

Il est fort possible que ces instructions divines vous fassent sourire; mais après le retour du Christ, l'humanité, qui aura connu la famine prophétisée dans la Bible, apprendra sa leçon et se soumettra à la loi divine. Elle constatera alors la différence entre les résultats d'une agriculture basée sur l'égoïsme, sur le profit de l'argent et les résultats d'une agriculture basée sur les lois édifiées par le Créateur de toutes choses.

Le huitième commandement nous concerne tous et particulièrement ceux qui font la différence entre un petit larcin et un vol important; car, pour Dieu, cette différence n'existe pas: un vol est un vol et demeure un vol. Ne dit-on pas: qui vole un oeuf peut voler un boeuf? Si on vole des petites choses, on finira par commettre des vols plus importants.

Ce commandement concerne aussi les employeurs qui doivent comprendre qu'un salaire journalier équitable doit être versé pour un travail équitable. Il doit aussi faire comprendre aux employés et aux ouvriers qu'ils doivent accomplir une journée de travail équitable pour le salaire journalier qui leur a été proposé et qui a été accepté par eux. Si chacun voulait faire sa part, on verrait moins de chômage dans le monde, chacun jouirait d'un salaire honnêtement gagné et scrupuleusement payé.

Le commandement que nous examinons ici est mentionné par l'apôtre Paul: "Que celui qui dérobaît ne dérobe plus; mais plutôt qu'il travaille, en faisant de ses mains ce qui est bien, pour avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin" (Eph. 4:28). Le voleur, même s'il a faim, est reconnu comme tel par Dieu qui a inspiré les paroles suivantes: "On ne tient pas

pour innocent le voleur qui dérobe pour satisfaire son appétit, quand il a faim; si on le trouve, il fera une restitution au septuple, il donnera tout ce qu'il a dans sa maison" (Prov. 6:30-31).

Le vol, quel qu'il soit et quel qu'en soit la cause, reste un péché aux yeux de Dieu. Travailler et donner, travailler et aider ceux qui ont faim, doivent être un des buts du véritable chrétien. C'est la voie de vie, la voie d'amour. La propriété et les possessions doivent s'obtenir par un travail honnête, pour subvenir à nos besoins personnels, tout en considérant les besoins des autres, de façon à ce que tout excédent puisse être donné à un frère qui se trouve dans le besoin.

Selon l'esprit de la loi, voler n'est pas seulement prendre ce qui appartient à autrui, c'est aussi refuser d'effectuer honnêtement le travail pour lequel on a été engagé ou encore de ne pas donner à l'employé le salaire exact auquel il a droit. On peut voler également en refusant de travailler pour partager avec d'autres qui sont dans le besoin, refusant ainsi de les aider.

Dieu dit: "Il n'y aura point d'indigent chez toi, car l'Eternel te bénira (...). Pourvu seulement que tu obéisses à la voix de l'Eternel, ton Dieu, en mettant soigneusement en pratique tous ces commandements (...). Il y aura toujours des indigents dans le pays; c'est pourquoi je te donne ce commandement: Tu ouvriras ta main à ton frère, au pauvre et à l'indigent dans ton pays" (Deut. 15:4-5 et 11). Il n'y a aucune contradiction dans ce passage, Dieu fait comprendre que si chacun voulait ouvrir sa main envers un frère dans le besoin, envers le pauvre et l'indigent, plus personne ne serait dans le besoin.

Le livre des Proverbes ajoute: "Ne me donne ni pauvreté, ni richesse, accorde-moi le pain qui m'est nécessaire, de peur que, dans l'abondance, je ne te renie et ne dise: Qui est l'Eternel? Ou que dans la pauvreté, je ne dérobe, et ne m'attaque au nom de mon Dieu" (Prov. 30:8-9). Enfin, rappelons-nous que la grande leçon du huitième commandement est résumée dans les paroles du Seigneur qui a dit: "Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir" (Actes 20:35).

✉ **Le Siècle à Venir asbl**
Allée du Grand Chéniât, 30
B6280 – Loverval
Belgium

☎ (32) 071-221.308

📠 (32) 071-221.389

💻 le.siecle.a.venir@brutele.be